

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Réaménagement de la cale sud

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Commune de Pirou

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Noëlle LEFORESTIER, Maire

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 5 | | 0 | 0 | 4 | | 0 | 3 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique 8411Z

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9 d°)	Réaménagement d'une cale dont la pente actuelle sur les 15 mètres de pied de cale, de 20%, est trop importante. La partie basse de la cale verra sa pente relevée à 10% sur 12,5 mètres depuis l'extrémité basse de la cale. Le rehaussement de la partie basse de la cale sera en béton, avec une épaisseur depuis la dalle existante allant de 1,25m à 0m. Sur 15m depuis l'extrémité basse de la cale, un pan coupé sera réalisé côté nord afin de permettre aux tracteurs et engins ostréicoles d'accéder par le côté de la cale.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'objet de l'opération consiste à réaménager la cale sud de la commune de Pirou afin de réduire la pente de sa partie basse, en pied de cale.

La longueur de la cale est de 50m à laquelle s'ajoute une longueur de pied de cale de 15m. La pente sur la partie haute de la cale (sur 50m) est de 10%. Au niveau du pied de cale, sur 15m, elle est de 20%. La cale est ensablée sur 10m environ.

La cale réaménagée aura les mêmes dimensions qu'actuellement, son emprise ne sera pas modifiée. La pente du pied de cale sera réduite à 10% sur 12,5m depuis l'extrémité de la cale. Les 2,5m suivants conserveront une pente à 20%.

Le projet prévoit également de réaliser un pan coupé côté nord sur les 15m du pied de cale. La pente de ce pan coupé sera de 30%, et sa largeur de 80cm. Pour la réalisation de ce pan coupé, une démolition sur une longueur d'environ 7,5m et une largeur d'environ 1m sera nécessaire sur la rive de la cale existante, à partir de 9,5m depuis l'extrémité basse de la cale, impliquant une reconstruction locale plus basse que la cale existante.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du rehaussement de la partie basse de la cale sud de Pirou consiste à améliorer sa fonctionnalité pour les usagers. L'état actuel de la cale, ensablée sur une dizaine de mètres, génère un enlèvement des pêcheurs. Les plaisanciers peinent également à remonter.

Globalement, la pente du pied de cale passera de 20% à 10%.

La réalisation d'un pan coupé sur le côté nord de la future cale vise à permettre aux tracteurs et engins ostréicoles d'accéder à la cale par le côté.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le réaménagement de cette cale nécessitera :

- un terrassement en pied de cale,
- un nettoyage des surfaces reprises de l'ouvrage existant,
- la mise en œuvre du béton afin de rehausser le pied de cale sur 12,5m, avec une épaisseur variable allant de 1,25m à 0m,
- un repiquage au niveau de la zone de raccordement à la cale existante,
- la démolition de la rive nord de la cale existante sur une longueur d'environ 7,5m et une largeur d'environ 1m, à partir de 9,5m depuis l'extrémité basse de la cale, suivie de la reconstruction locale de la cale.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois réaménagée, l'utilisation de la cale sera facilitée pour les pêcheurs et les plaisanciers. Le risque d'enlèvement dans le sable sera réduit.

Un aspect pratique sera également ajouté par rapport à l'état actuel : la réalisation d'un pan coupé permettra aux tracteurs et engins ostréicoles d'accéder à la cale par son côté nord.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure.

Il n'est en effet pas concerné par la rubrique 4.1.2.0. de la procédure Loi sur l'Eau : "Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :

1° D'un montant supérieur ou égal à 1900 000 € (A),

2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 € (D)."

Le montant du projet est de 50 500 € TTC. Il n'est donc pas soumis à la procédure Loi sur l'Eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur de la cale	4m
Longueur totale de la cale	65m
Longueur de la partie haute de la cale dont la pente est de 10%	50m
Longueur de la partie basse de la cale dont la pente est de 20%	15m
Longueur de la partie basse de la cale à rehausser pour obtenir une pente de 10%	12,5m
Longueur de démolition de la cale actuelle pour réaliser le pan coupé	7,5m
Largeur de démolition de la cale actuelle pour réaliser le pan coupé	1m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La cale est située à l'extrémité de :  
Impasse des Alouettes  
50770 PIROU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 3 5 ' 5 0 " 860 Lat. 4 9 ° 0 9 ' 3 8 " 78N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La réalisation de la cale a fait l'objet d'une notice d'impact (procédure désuète) en 1985.

Le projet consiste à :

- adoucir la partie basse de la cale afin de diminuer sa pente de 20 à 10%,
- réaliser un pan coupé sur la partie Nord en pied de cale afin de permettre aux engins ostréicoles d'emprunter la cale par le Nord.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pirou (50)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La cale se situe sur la façade maritime du Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin (FR8000021).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, la commune de Pirou n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT.  Il est à noter qu'un projet de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est en cours et concerne la commune de Pirou.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou" (FR2500080) se situe à environ 280m au Sud de la cale.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rehaussement de la partie basse de la cale sera réalisé par un apport de béton (utilisation de sable, de graviers, de ciment (calcaire et argile) et d'eau).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La potentielle perturbation de la faune sera strictement limitée à la phase de travaux (nuisances sonores, circulation des engins). En dehors des travaux, le projet ne générera pas d'effet négatif sur la biodiversité existante, l'emprise de la cale restant la même par rapport à la situation actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant situé à environ 280m de la ZSC "Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou" (FR2500080), il n'aura pas d'impact sur les habitats de cette zone. La phase travaux est susceptible de perturber les espèces faunistiques. Cet impact sera limité dans le temps et dans son ampleur, au vu de la distance séparant la cale du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional du Marais du Cotentin et du Bessin est urbanisé au niveau de la cale. Le projet n'aura pas d'impact sur cet ensemble.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux concernent une cale existante, dont l'emprise restera inchangée. Le projet n'est donc pas consommateur d'espaces.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pirou est concernée par le risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet en lui-même ne sera pas source de rejets polluants. Les rejets de véhicules en périodes de travaux (engins de chantier) seront comparables aux émissions générées par la circulation des engins ostréicoles sur le secteur. La circulation des engins de chantier sera limitée dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source de rejets au milieu. Afin de limiter ce risque en période de travaux, le dimensionnement des fûts ou de tout autre contenant de produits polluants (hydrocarbures, ...) sera prévu en accord avec la réglementation. Des kits d'éléments absorbants seront présents sur le chantier en cas de déversement accidentel de polluant, de façon à pouvoir contenir la pollution sans qu'elle n'atteigne le milieu marin.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu de la finalité du projet, celui-ci ne générera pas la production d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En période de travaux, la production éventuelle de déchets sera gérée conformément à la réglementation en vigueur dans le cadre de l'organisation du chantier (aires de stockage, mise à disposition de bennes à ordures,...) A noter que dans le cadre du présent projet, aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste à améliorer la fonctionnalité d'une cale existante dont l'emprise sur l'estran ne sera pas modifiée. L'usage du sol ne sera donc pas impacté par le projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Il est prévu de débiter les travaux fin septembre - début octobre. Ils seront donc réalisés hors période de nidification et de reproduction des oiseaux.

La saison estivale sera également évitée afin de ne pas perturber les activités touristiques.

Les travaux seront réalisés à marée basse. Lors du bétonnage de la partie basse de la cale, un accélérateur de prise sera utilisé afin que l'ouvrage soit sec lors de la prochaine marée.

Ces éléments sont précisés dans la notice d'accompagnement (annexe 7).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réaménager un ouvrage existant, sans en modifier l'emprise.

Seule la période des travaux pourra être source de potentielles perturbations sur l'environnement.

Au vu du contexte du projet (site déjà aménagé), de la faible superficie concernée par les travaux et des mesures de précaution qui seront mises en œuvre afin de limiter les risques et nuisances liés aux travaux, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'accompagnement Annexe 8 : Concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (1985) Annexe 9 : Demande de renouvellement d'occupation temporaire du domaine de l'Etat

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Pirou

le, 31 mai 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

P/le Maire  
  
d'Adjoint au Maire  
JOSÉ CARUS FAFD.